

Sujet : Tr: [INTERNET] P.P.R.I. Aubas

De : ddt-enquete-publique-vezere - DDT 24/SEER/RGDPF emis par BONNAIRE Sandrine "(Instructeur" "risques)" - DDT 24/SEER/RGDPF <sandrine.bonnaire.-.ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr>

Date : 15/11/2021 à 10:30

Copie à : SAPELIER Damien (Responsable du pôle) - DDT 24/SEER/RGDPF <damien.sapelier@dordogne.gouv.fr>, BARBERA Francis (Chargé de mission risques) - DDT 24/SEER/RGDPF <francis.barbera@dordogne.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] P.P.R.I. Aubas

Date :Fri, 12 Nov 2021 10:43:58 +0000

De :> philippe62100 (par Internet) <philippe62100@hotmail.com>

Répondre à :philippe62100 <philippe62100@hotmail.com>

Pour :ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr <ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr>

Bonjour Monsieur, Madame,

Pour faire suite à l'entretien que j'ai eu avec Monsieur l'enquêteur public ce mercredi 10 novembre, je vous adresse la requête suivante :

Ma propriété est située au bord de la départementale 704, donc en limite de zone inondable selon le projet de PPRI.

Je tiens à vous apporter les informations suivantes : Je ne conteste pas du tout ce classement, toutefois mon habitation qui se trouve en bord de départementale est une construction typique périgourdine construite sur sous-sol dont la partie habitable est à +/- 3 mètres au-dessus du niveau de la chaussée. Aussi, pour cette raison je vous sollicite afin que vous reconsidériez le classement de la maison tout en gardant le terrain comme initialement prévu.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande et vous joins une photo ainsi d'un plan pour une parfaite compréhension.

Philippe Geneau

851 Route du Port d'Aubas

24290 Aubas

— maison.jpg —

— Pièces jointes : —

SKM_C250i21111210210.pdf

31,2 Ko

maison.jpg

187 Ko

Parcelle ZC 6
Aubras-



